

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 26 septembre 2012

Décisions du Conseil national concernant la PA 2014-2017

Écologie pour une production plus extensive : le changement de paradigme voulu par le Conseil fédéral convainc le National

En se prononçant sur la Politique agricole 2014 à 2017, le Conseil national a pris de premières décisions cruciales pour le développement de l'agriculture suisse. Il a pour l'essentiel suivi le Conseil fédéral dans sa démarche qui vise à freiner la production en insistant sur l'écologie. Dans le secteur du lait justement, les partisans du projet du Conseil fédéral ont argumenté que pour s'attaquer aux excédents laitiers, il faut en premier lieu réduire le cheptel et les performances. Si d'aventure les réformes proposées par le Conseil fédéral s'imposaient aussi devant le Conseil des États, les politiques exposeraient délibérément la production laitière – mais aussi l'ensemble du secteur – à de lourdes conséquences. On peut saluer l'acceptation par le National des trois enveloppes budgétaires ainsi qu'une augmentation des fonds destinés à améliorer les bases de la production.

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Freiner la production en insistant sur l'écologie : c'est manifestement avec cette recette qu'une majorité du Conseil national entend préparer l'avenir de l'agriculture. Tel est du moins le signal envoyé le 26 septembre 2012 par le Conseil national au Conseil des États ainsi qu'aux paysannes et paysans.

Parmi les décisions prises par le premier conseil, saluons le maintien dans la loi – aux articles 38 et 39 – du montant des suppléments pour le lait transformé en fromage et le lait de non-ensilage, à savoir 15 et 3 centimes par kilo de lait. En approuvant l'inscription à l'article 36b d'exigences minimales pour les contrats d'achat du lait, le Conseil national a en outre doté les producteurs d'une meilleure protection contractuelle dans le domaine de la vente du lait.

Aussi réjouissantes soient-elles, ces décisions ne contribuent nullement à corriger les déséquilibres systémiques qui affectent le marché du lait en raison de structures asymétriques. Le National n'a malheureusement pas donné suite à l'importante revendication des producteurs de lait, qui aspiraient à prendre sous leur responsabilité l'adaptation de l'offre à la demande. À une courte majorité, il a refusé d'améliorer les bases légales (art. 9) réglant les conditions d'octroi de la force obligatoire générale pour des mesures d'entraide. Le Conseil national entend plutôt freiner la production par une réduction du cheptel et de la performance laitière. Il a dès lors refusé d'échelonner les contributions aux surfaces herbagères en fonction de la charge en bétail (art. 72).

Pour les producteurs de lait, qui entendent tirer de la production l'essentiel de leur revenu, ces décisions sont lourdes de conséquences. Lors de sa prochaine séance, le comité central de la FPSL dressera un état des lieux et discutera de sa stratégie pour le traitement futur de ce dossier crucial.

Renseignements :

Albert Rösti
Directeur de la FPSL

albert.roesti@swissmilk.ch
031 359 52 11 079 255 88 56

Christoph Grosjean-Sommer
Communication Économie et politique

christoph.grosjean@swissmilk.ch
031 359 53 18 079 645 81 36

2921 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch/pa14-17